

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE

REMBLAI ET DÉBLAI

- 1- Un plan montrant la topographie existante ainsi que le nivellement proposé.
- 2- Sur un certificat de localisation, localisez la zone où s'effectueront les travaux. Pour les terrains ayant une bande riveraine, localisez sur le plan l'emplacement des membranes de sédimentation.

Lorsque le terrain où se situent les travaux est contiguë à un lac, cours d'eau ou milieu humide, le certificat de localisation doit être assez récent pour que la ligne des hautes eaux et la cote de crue de récurrence 20 ans et 100 ans y soit indiquées.

- 3- Le programme de renaturalisation proposé.
- 4- Sur demande du fonctionnaire désigné, un plan préparé et signé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour un mur, paroi et autre construction ou aménagement semblable dont la hauteur excède 1.5 mètre.

Pendant et suite aux travaux, toutes les mesures nécessaires doivent être prises afin d'assurer le drainage des eaux de surface et ce, sans qu'il y ait d'érosion et d'emportement des particules fines.

De quelle façon y arriverez-vous ?

- 5- Le paiement des frais de **40 \$**.
- 6- Mode de paiement ***important de préciser*** :

Chèque :

Argent comptant :

Débit (en personne à l'hôtel de ville) :

**Veillez prendre note que ce document n'a aucune portée légale.
Pour l'intégralité de la réglementation en vigueur, veuillez consulter notre site internet.**

https://www.val-morin.ca/reglementation_formulaires/reglementation_urbanisme.php

Aucun permis ne sera délivré avant l'obtention préalable de tous les documents et renseignements requis aux fins d'analyse de votre demande.

